



**A quoi sert le PLU ?**

Le droit à bâtir en France est lié au Code de l'Urbanisme.

Le PLU est un document réglementaire qui définit les règles de constructibilité pour chaque secteur de la commune : que puis-je construire sur mon terrain ? Dans quelle mesure ? Quelle hauteur de constructions ? et tant d'autres règles qui permettent d'assurer une intégration architecturale, paysagère et environnementale du projet.

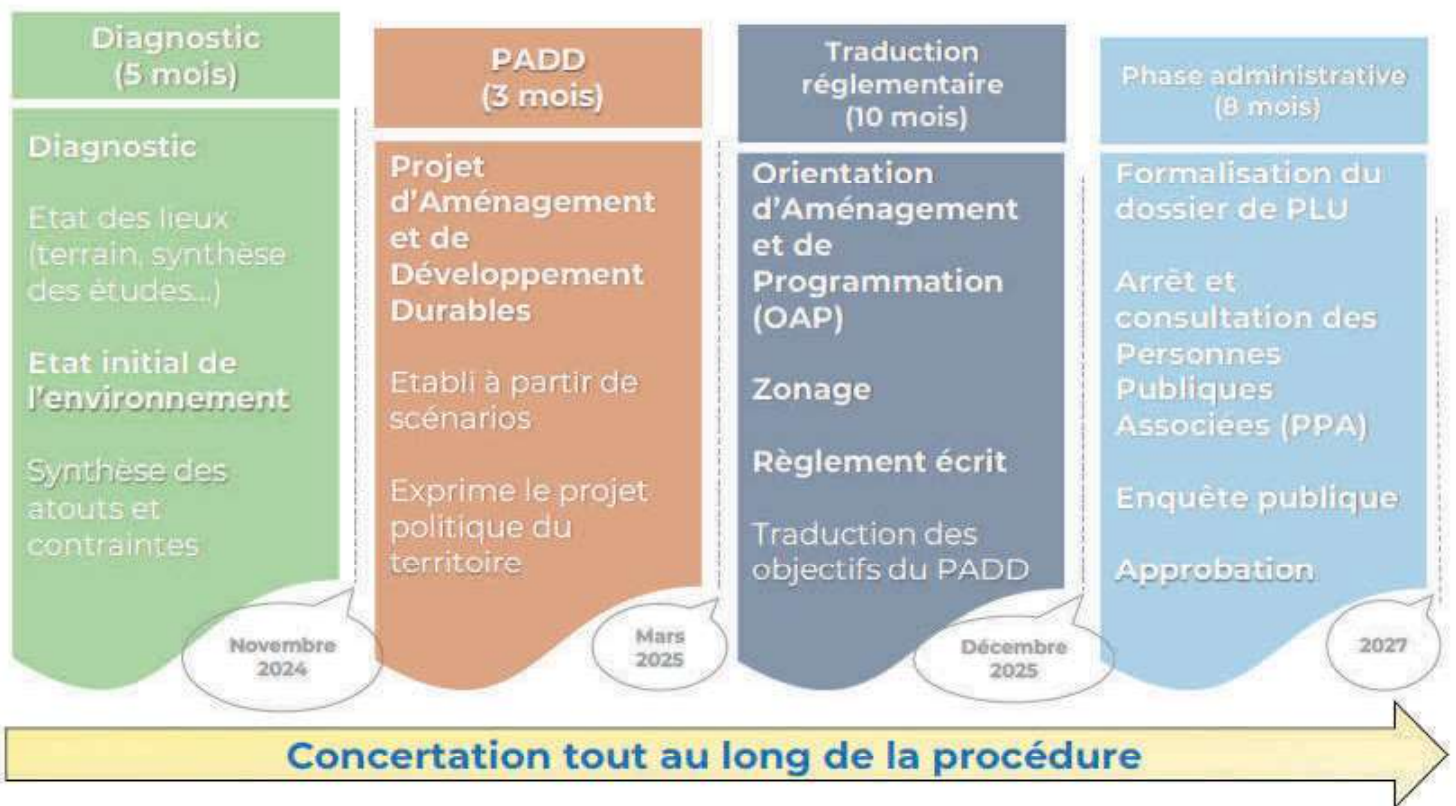
Le PLU a également pour mission de protéger et valoriser les éléments naturels (mare, haie, espace boisé, ect.), de prendre en compte les différents risques environnementaux et technologiques, d'allier constructibilité et préservation des terres agricoles et naturelles.

La commune de Beaulieu-sur-Layon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2007. Le PLU est un document qui est pensé à horizon 10 - 15 ans : comment imaginer l'avenir de la commune dans 10 ans ?

Bien qu'ayant connu des modifications pour prendre en compte des erreurs matérielles, des évolutions législatives (dernière modification en 2022), il est nécessaire de réviser le PLU de Beaulieu-sur-Layon. Cette modification intervient à la suite de l'adoption de nouvelles lois et de la révision de documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaboré à l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers, le Programme Local de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

**Les étapes de la révision du PLU :**

- 2022 : Prescription de la révision en Conseil Municipal
- 2027 : Dernière approbation en Conseil Municipal



**Comment vous informer et comment vous exprimer ?**

Des réunions publiques seront organisées tout au long de la procédure.

Un registre de concertation est désormais disponible en mairie aux horaires d'ouverture.